AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

PARC EOLIEN DE LA VALLEE BERLURE

Communes de Renansart et de Surfontaine (02)

3. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Parc éolien de la Vallée Berlure

Valeco

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**
1. LE GROUPE VALECO **4**
1.1. Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France 4
1.2. Un acteur présent sur toute la chaine valeur, du début à la fin des projets 4
1.3. Une entreprise du groupe EnBW 5
2. IDENTITE DU DEMANDEUR **9**
3. LOCALISATION DU PROJET **10**
4. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN **12**
5. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET **14**
6. HISTORIQUE DU PROJET **17**
7. PERTINENCE DU PROJET **19**
8. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT **22**
Annexe 1 : Liste des communes favorables au SRE dans l'Aisne **25**

1. LE GROUPE VALECO

1.1. VALECO, PIONNIER DES ENERGIES RENOUVELABLES EN FRANCE

Valeco, producteur d'énergies renouvelables depuis plus de 20 ans, a une expérience reconnue dans l'éolien et dans le photovoltaïque (au sol et sur toiture) avec plus de 470 mégawatts (MW) de puissance de production électrique actuellement en exploitation sur le territoire français (au 30 Juin 2020).

Valeco a été un des pionniers des énergies renouvelables en France, que ce soit par la construction du plus grand parc éolien de l'époque à Tuchan (11) en 2000 ou par la construction de la première centrale solaire au sol en France métropolitaine à Lunel (34) en 2008. La société continue de se développer de manière importante et prévoit 600 MW d'énergies renouvelables en exploitation d'ici fin 2020.

Acteur historique du marché Français, Valeco n'a cessé de se développer jusqu'à compter, à fin 2019, plus de 180 salariés, répartis en sept agences : Montpellier (siège social), Toulouse, Nantes, Amiens, Dijon, Lyon et Boulogne-Billancourt.

Nous développons, finançons et exploitons des projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique et biomasse) pour notre propre compte. Les projets sont développés par Valeco INGENIERIE et portés par le Groupe Valeco.

La société a été fondée en 1989 et est à ce jour présidée par M. François DAUMARD et dirigée par M. Philippe VIGNAL (Directeur Général).

1.2. UN ACTEUR PRESENT SUR TOUTE LA CHAINE VALEUR, DU DEBUT A LA FIN DES PROJETS

Valeco intervient sur toute la chaine de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.

La maitrise de l'ensemble des étapes du projet, de sa conception à son démantèlement, nous permet de nous engager durablement auprès de nos partenaires.

Valeco est constitué d'équipes spécialisées et complémentaires sur tout le territoire français. Avec nos sept agences en France, nous sommes au plus près de nos projets et des acteurs du territoire.

Chaque projet est mené :
› dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
› dans une perspective de développement économique local,
› dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

1.3. UNE ENTREPRISE DU GROUPE ENBW

Aujourd'hui, Valeco fait partie du groupe EnBW, 3ème producteur d'électricité et leader Européen des énergies renouvelables.

EnBW est un groupe à actionnariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

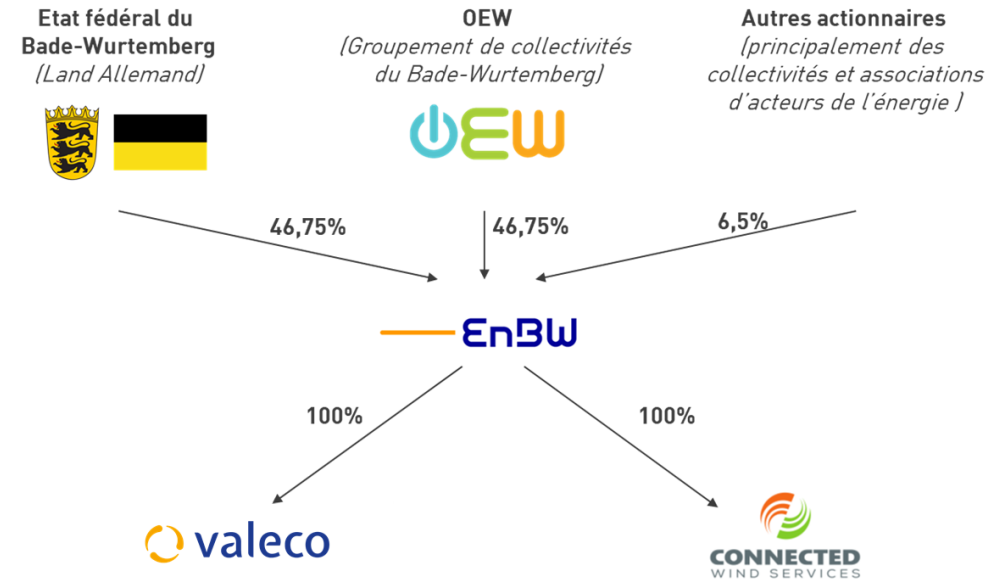

Illustration 1 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW

EnBW en quelques chiffres :
» **3ème** fournisseur d'énergie en Allemagne
» **13 GW** de capacité de production
» **21.000** collaborateurs
» **5,5** Millions de clients
» **18.7** Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2019)

Sur le marché français, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à exploiter et entretenir les éoliennes de Valeco, en direct, sans sous-traiter ces taches au fabricant des éoliennes.

En France, Valeco est propriétaire de :
» **37** centrales solaires en exploitation ou en construction
» **176** éoliennes en exploitation
» **1** projet pilote de parc éolien offshore flottant

En Europe, le groupe possède :
» **60** centrales solaires en exploitation ou en construction
» **500** éoliennes terrestres en exploitation
» **4** parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

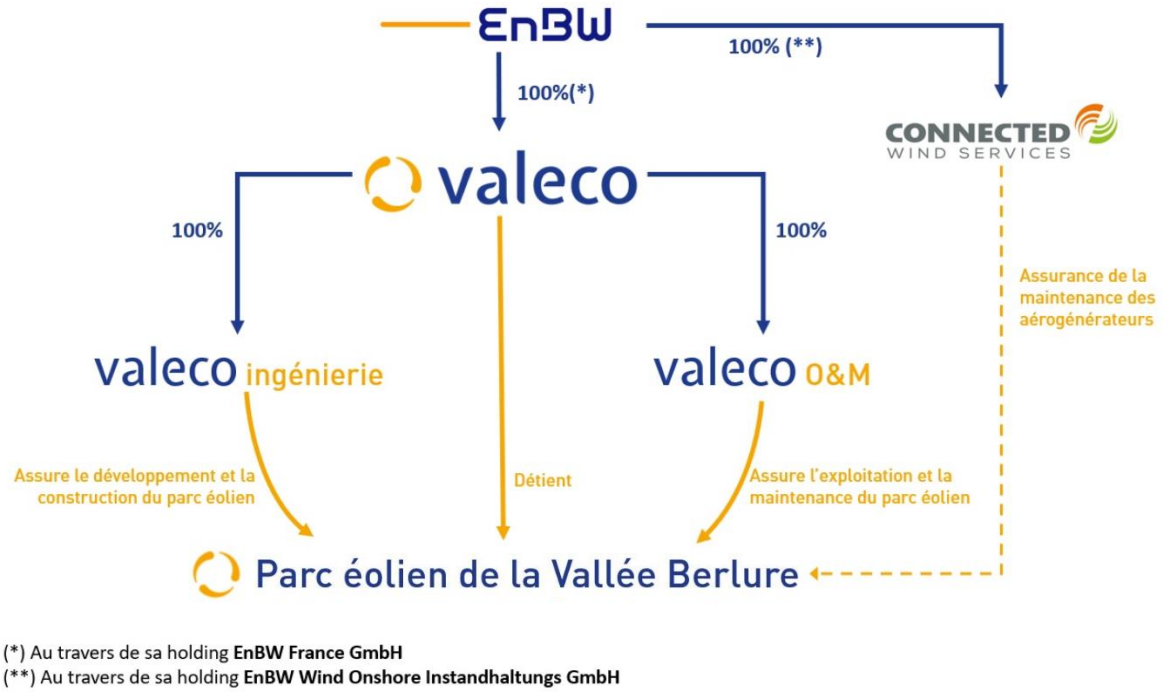

Illustration 2 : organigramme du groupe Valeco

Parcs éoliens VALECO : Quelques références

Parc de TUCHAN
Département : Aude (11)
Puissance électrique : 11,7 MW
18 éoliennes
Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
Département : Tarn (81), Aveyron (12)
Puissance électrique : 74 MW
31 éoliennes, 6 parcs
Mise en service : 2006-2008-2011

Parc de SAINT JEAN LACHALM
Département : Haute Loire (43)
Puissance électrique : 18 MW
9 éoliennes
Mise en service : 2008

Parcs photovoltaïques au sol VALECO : Quelques références

Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500 KWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000 KWc
Mise en service : Juin 2011

Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 KWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 KWc
Mise en service : Octobre 2013

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination	PARC EOLIEN DE LA VALLEE BERLURE
N° SIREN	832 284 277
N° SIRET	83228427700015
Registre de commerce	RCS Montpellier
Code APE	3511Z
Forme juridique	SARL au capital de 500 €
Actionnariat	Groupe Valeco : 100%
Gérant	Sebastien APPY sebastienappy@groupevaleco.com
Adresse	188 Rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 Montpellier Cedex 4
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupevaleco.com

Parc Eolien de la Vallée Berlure est une société spécialement créée et détenue à 100% par le Groupe VALECO pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Renansart-Surfontaine.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Marjorie FOURNIER
Chef de projets
Fixe : 04 99 23 25 16
Mobile : 07 82 94 08 25
marjoriefournier@groupevaleco.com

3. LOCALISATION DU PROJET

Le projet porté par le Groupe VALECO consiste en une implantation de 7 éoliennes d'une hauteur maximale de 180 m. Leur puissance nominale comprise entre 3,45 et 4,2MW confèrera au parc une puissance totale comprise entre 24,15 et 29,4 MW.

Les modèles d'éoliennes éligibles et qui font l'objet de cette demande d'autorisation unique sont les suivantes :

Modèle	Hauteur de mât	Diamètre de rotor	Hauteur hors tout	Puissance unitaire
Enercon E138	111	138	180	4200 kW
Général Electric GE130	110	137	179	3800 kW
Nordex N131	114	131	180	3900 kW
Vestas V136	112	136	180	4200 kW
Siemens Gamesa SG132	114	132	180	3650 kW
Senvion M140	110	140	180	3450 kW

Le projet de parc éolien de la Vallée Berlure est situé au nord-ouest du département de l'Aisne, en région Hauts-de-France. Il se situe sur les communes de Renansart et de Surfontaine à environ 10 km au sud-est de Saint-Quentin.

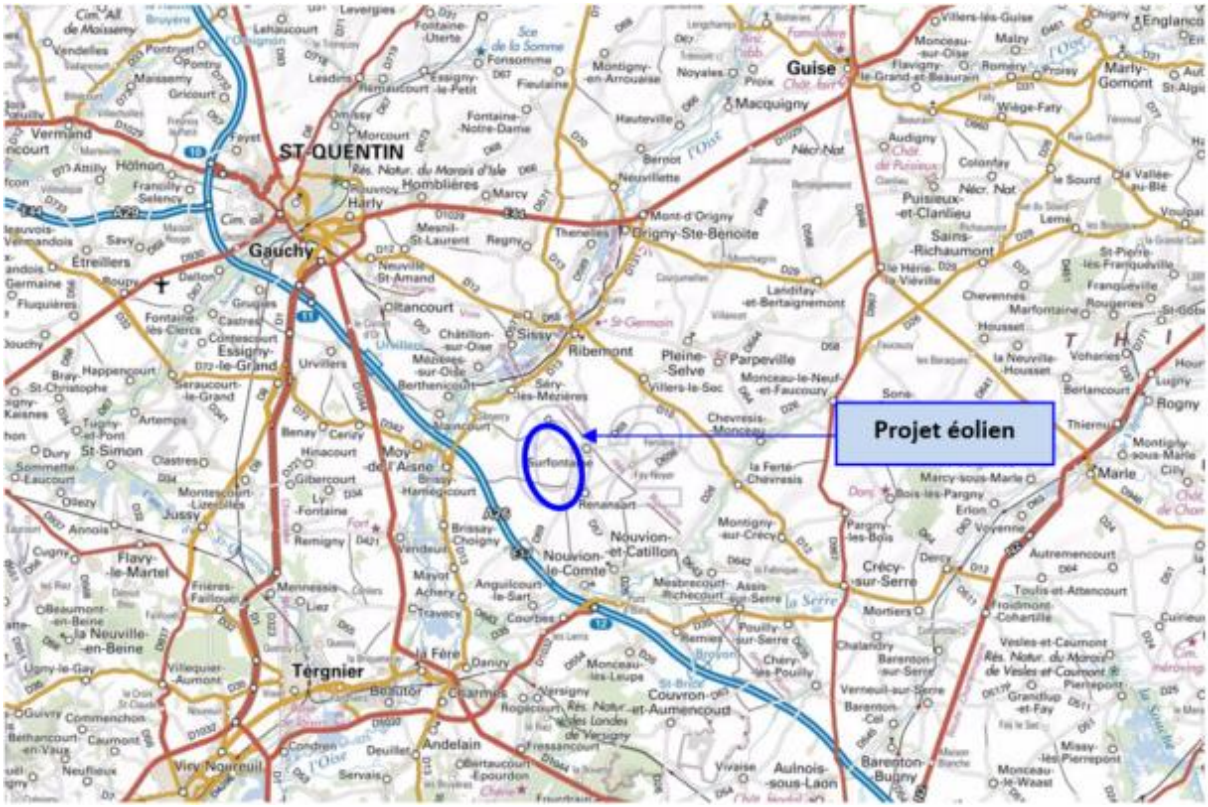

Les coordonnées des éoliennes et des postes de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Eoliennes	Lambert93		WGS84		Z (m)
	X (m)	Y (m)	Longitude DMS	Latitude DMS	
E1	731788,8902	6961680,526	49°45'11.8282" N	3°26'27.0179" E	106,4
E2	731764,7709	6961049,219	49°44'51.4129" N	3°26'25.6380" E	97,54
E3	731882,2655	6960654,508	49°44'38.6246" N	3°26'31.3926" E	85,75
E4	731966,8887	6960318,914	49°44'27.7544" N	3°26'35.5225" E	96,69
E5	732503,1513	6961706,52	49°45'12.5384" N	3°27'2.6831" E	116,09
E6	732552,8869	6961131,041	49°44'53.9153" N	3°27'5.0018" E	107,88
E7	732641,4747	6960700,129	49°44'39.9613" N	3°27'9.3006" E	97,48
PDL1	731573,5223	6960741,347	49°44'41.4892" N	3°26'16.0062" E	86,7
PDL2	732410,126	6961562,301	49°45'7.8908" N	3°26'57.9980" E	113,9

L'occupation du sol par le milieu humain est caractérisée majoritairement par des parcellaires agricoles destinées à la culture céréalière et à l'élevage. Situé sur un ensemble vallonné à faible déclivité, le site d'étude présente des pentes légères.

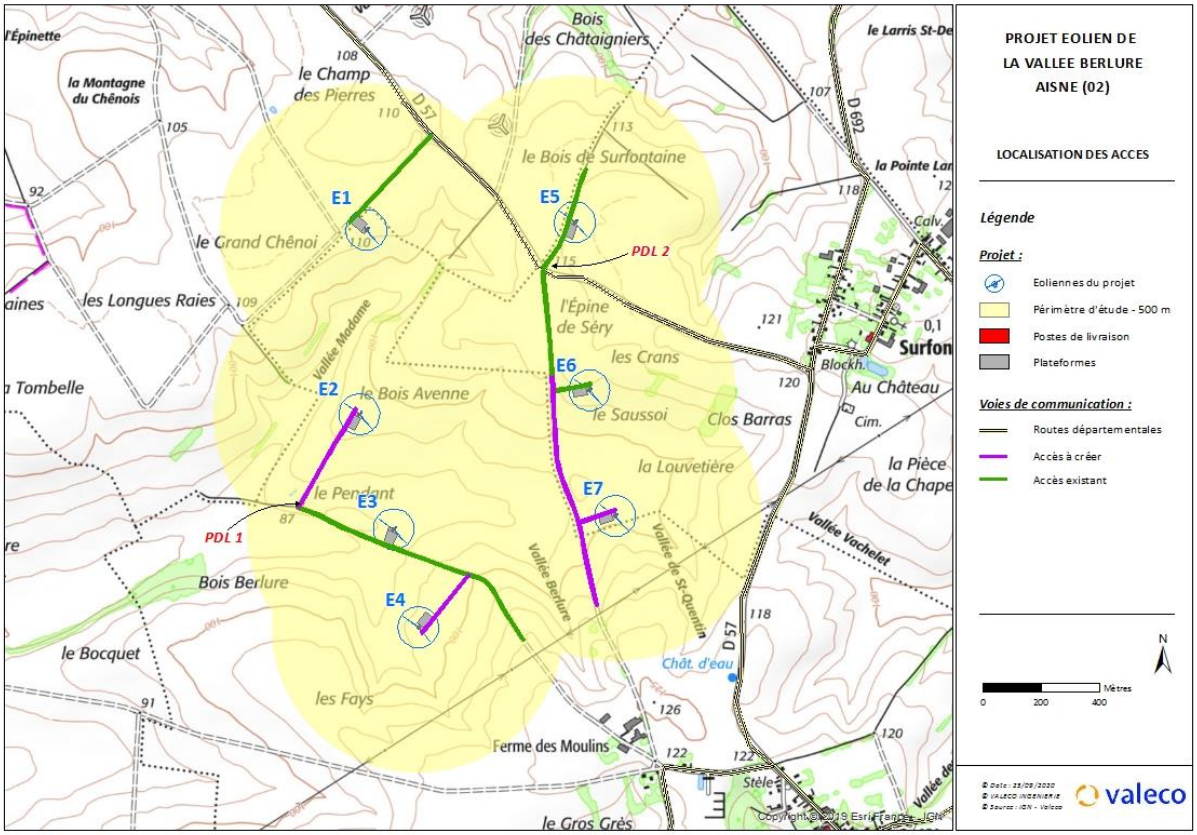

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.

4. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement fixé par les lois Grenelle, la région Picardie a élaboré son Schéma régional climat air énergie (SRCAE) validé par arrêté préfectoral du 14 Juin 2012 et la délibération du conseil régional du 30 mars 2012. L'un des volets de ce schéma très général est constitué par un Schéma régional éolien (SRE), qui détermine quelles sont les zones favorables à l'accueil des parcs. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien. Il donne des grandes lignes pour l'instruction des zones de développement de l'éolien et des projets.

En annexe de ce schéma ***(Annexe 1)*** sont listées les communes se situant tout ou parties dans les zones favorables au développement éolien. La zone d'étude envisagée est située sur les communes de Renansart et de Surfontaine, inscrite en zone favorable pour l'implantation d'éoliennes.

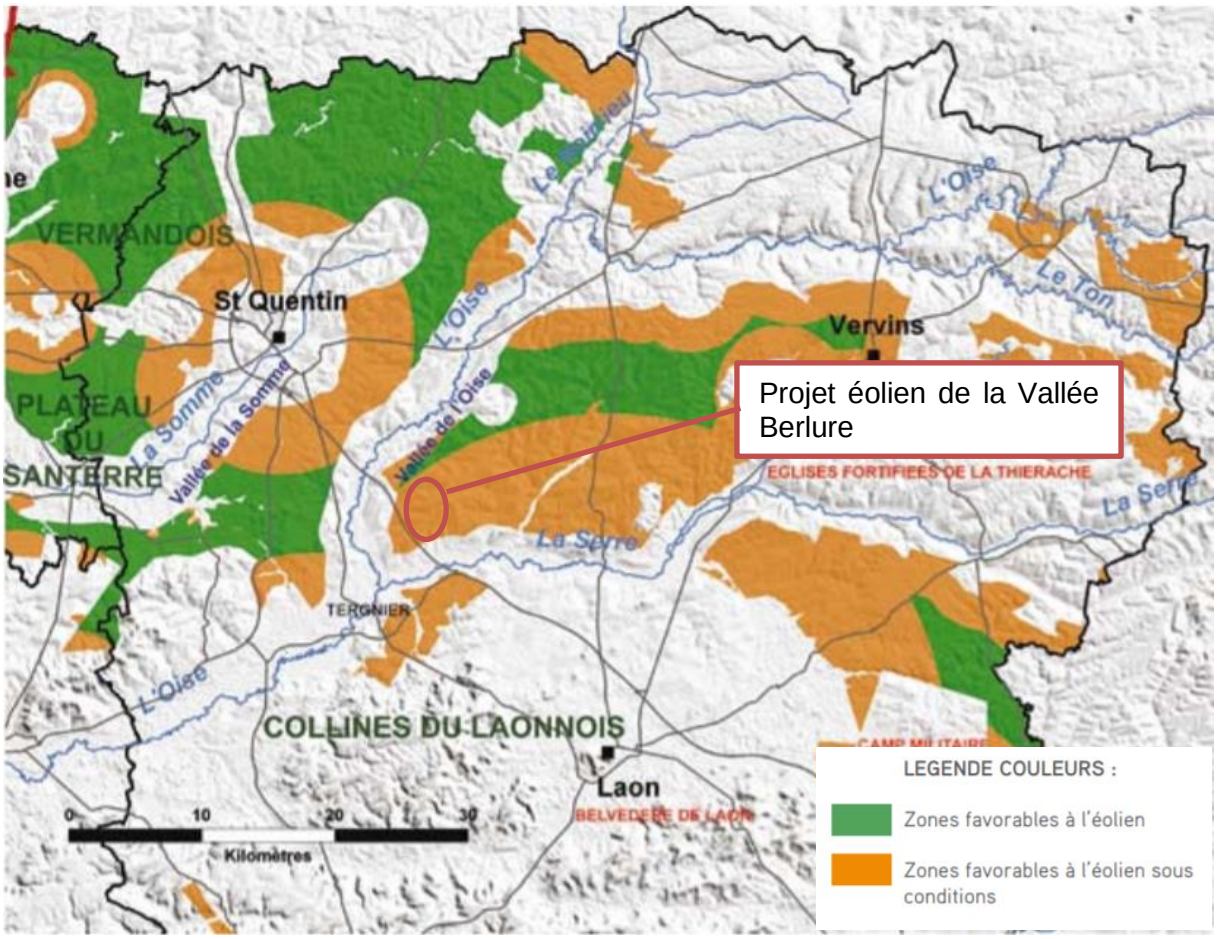
VERMANDOIS
St Quentin
PLATEAU DU SANTERRE
La Somme
Vallée de la Somme
L'Oise
Vallée de l'Oise
Le Thérain
Vervins
Le Ton
Projet éolien de la Vallée Berlure
EGLISES FORTIFIEES DE LA THIERACHE
La Serre
TERGNIER
COLLINES DU LAONNOIS
Laon
BELVEDERE DE LAON
0 10 20 30
Kilomètres
LEGENDE COULEURS :
Zones favorables à l'éolien
Zones favorables à l'éolien sous conditions

5. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

Le parc éolien de la Vallée Berlure regroupe 7 éoliennes de puissance unitaire comprise entre 3450 et 4200 KW pour une puissance totale installée maximale de 29,4 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative. La hauteur hors tout des éoliennes envisagées sera de 180 m au maximum.

Pour la réalisation de ce dossier, le choix du modèle d'éolienne n'a pas été arrêté. Ainsi 6 modèles d'éoliennes aux dimensions similaires (180m hors tout) ont été étudiés.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	**Région**	Hauts-de-France
	Département	Aisne (02)
	Lieu-dit	Grand Chênoi et Fays
	Communes	Renansart-Surfontaine
Eoliennes	**Puissance totale (en MW)**	24,15 à 29,40
	Puissance unitaire (en MW)	3,45 à 4,2
	Nombre	7
	Diamètre du rotor (en m)	130 à 140
	Hauteur du moyeu (en m)	110 à 115
	Hauteur en bout de pale (en m)	175 à 180
	Modèle éligible	Vestas V 136 Siemens Gamesa SG 132 Senvion M140 Nordex N131 General Electric GE130 Enercon E138
Autres aménagements	**Postes électriques**	2 postes de livraison
	Fondations	Ø = 19.6 m sur 3.30 m de profondeur
	Plateformes	46 x 30 m
	Pistes crées	917 ml
Production	**Production annuelle (MWh)**	72 300
	Foyers équivalents hors chauffage	15 700
	Personnes équivalentes	34 600
	CO_2 évité (en t)	36 200
	Durée de vie (en année)	25

Un accord foncier a été passé entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes, et la société demandant l'autorisation environnementale unique.

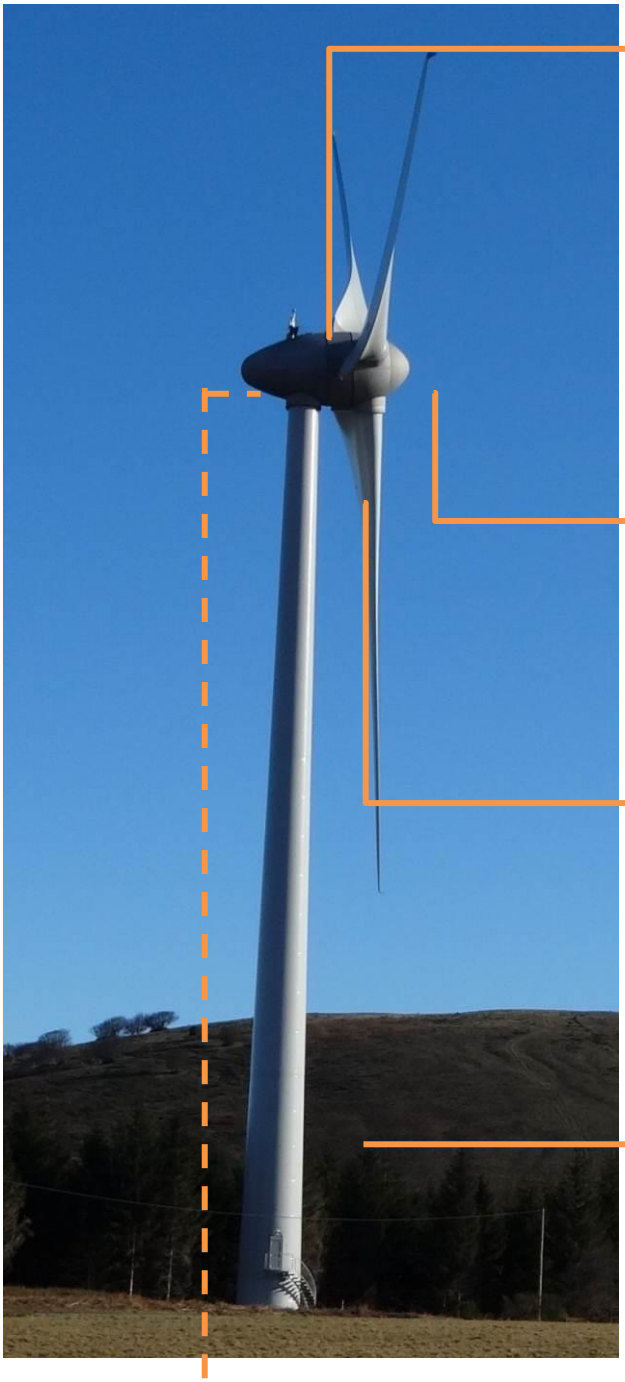

- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 23 avril 2018, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage diurne sera mis en place pour toutes les éoliennes du parc au moyen de feux de moyenne intensité de type A positionnés sur la nacelle (éclats blancs de 20 000 cd).
Le balisage nocturne sera effectué avec des feux de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges à 2 000 candelas) pour les éolienne E1, E4, E5 et E7 et des feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2 000 cd) pour les autres éoliennes.
Un balisage intermédiaire sera réalisé sur l'ensemble des éoliennes à une hauteur de 45 mètres au moyen de feu de basse intensité de type B (rouges, fixes, 32 cd)

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3
Diamètre : 130 à 140 m
Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur : 110 à 115 m
Couleur : blanc cassé (réglementaire)
Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence.

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.
Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes sans aucune installation annexe.

- **Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'environ 3.3 mètres de profondeur et de 19.6 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.
L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 4m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferraillage : environ 50 t
Volume total : environ 500 m^3

Le socle :

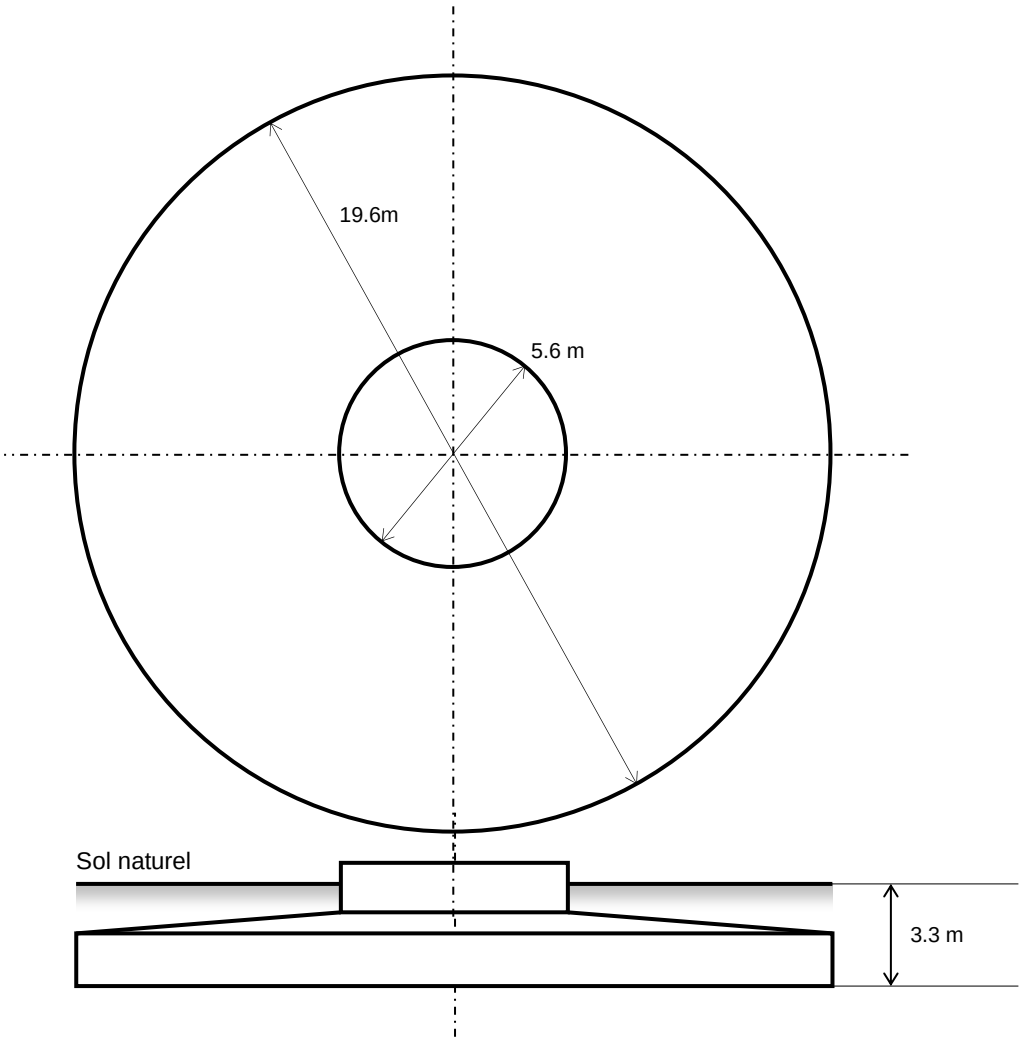

Les pistes :

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

En ce qui concerne, les tronçons de pistes existants, les travaux prévus sont relativement légers, il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin.

Tracé de la piste

Pose du géotextile

Mise en place du gravier

6. HISTORIQUE DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus des communes de Renansart et Surfontaine et la société VALECO ont été initiés en novembre 2016, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

Le début d'année 2017 a aussi été consacrée aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressants vis-à-vis de l'installation d'éoliennes sur la commune de Renansart.

L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une aire d'implantation de part et d'autre de la D57, aux lieux-dits l'épine de Séry, les Crans, le Saussoi et la Louvetière.

Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (500m minimum), absence de servitude réglementaire (militaire, aviation civile, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), solution de raccordement au réseau électrique…

Les expertises environnementales ont démarré en milieu d'année 2016 suivie d'une campagne acoustique lancée courant mars 2017, l'étude paysagère a débuté le mois suivant.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée en fin d'année 2017.

Date		Evènement
2016	Août	Lancement des études sur le milieu naturel
	Novembre	Premiers contacts avec les élus de Renansart et de Surfontaine
	Décembre	Délibération de Renansart en faveur de Valeco ingénierie
2017	Janvier	Début du contact avec les propriétaires de la zone Renansart
	Mars	- Présentation en Communauté d Communes du Val d'Oise - Début du contact avec les propriétaires de la zone Surfontaine
	Mars	Lancement des études acoustiques
	Avril	Lancement des études paysagères
	Juin	Délibération de Surfontaine en faveur de Valeco ingénierie
	Novembre	Présentation en mairie du choix d'implantation

2018	**Octobre**	Réunion / point d'avancement avec les élus
	Novembre / décembre	Concertation préalable dans les deux mairies et sur internet
2019	**Mars**	Dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale Unique
	Juin	Réception de la demande de compléments portant sur le dossier de demande d'Autorisation Environnementale (18 mois)
	Juin	Lancement études complémentaires pour répondre à la demande de compléments (paysage, milieu naturel)
	juillet	Réunion / point d'avancement avec les élus
2020	**juin**	Réunion / point d'avancement avec les élus
	Novembre	Dépôt du dossier de demande d'Autorisation Environnementale Unique mis à jour, soit 17 mois après la réception de la demande de compléments reçue en juin 2019.

Légende :

- Démarches auprès de l'administration
- Démarches auprès des élus
- Concertation auprès du public
- Avancement des études

7. PERTINENCE DU PROJET

SELON DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- **Espaces protégés :**

Les données environnementales disponibles auprès de la DREAL permettent de prédéterminer la qualité environnementale d'un secteur géographique donné, que ce soit du point de vue naturaliste ou paysager.

La notion de protection induit des contraintes réglementaires fortes pour tout aménagement nouveau, dans un but de préservation maximum d'un patrimoine environnemental.
Aucun espace naturel protégé n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate. Peu d'espaces naturels protégés sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée. Cinq sites NATURA 2000 sont présents dans cette aire d'étude : le plus proche, les landes de Versigny, se situe à 10.2 km du site et présente un intérêt botanique, ornithologique, entomologique et batrachologique.

- **Milieux naturels :**

Les prospections de terrain réalisées tout au long de l'année sur les milieux naturels ont mis en avant des enjeux très localisés. Pour la flore et les habitats, les impacts du projet sont peu présents avec aucune zone à enjeu fort que ce soit sur les habitats ou sur la flore. Pour l'avifaune, certaines espèces remarquables ont été inventoriées : l'implantation et le nombre d'éoliennes ont été plusieurs fois modifiés pour réduire de manière optimale les impacts résiduels du projet. Pour les chiroptères, l'absence d'éclairage et les bridages d'éoliennes accompagnés de suivis réduisent la grande majorité des impacts résiduels.

- **Paysage :**

Le projet et l'implantation respectent :
- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification ;

La zone du projet possède une bonne capacité à recevoir un projet éolien, selon un parti pris paysager qui impose un certain nombre de contraintes d'implantation : hauteur limitée des éoliennes, même côte altimétrique, composition avec les parcs éoliens existants pour respecter l'échelle du grand paysage.

SELON DES CRITERES TECHNIQUES

- **Gisement éolien**

Le département de l'Aisne fait partie des départements relativement ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 4.3m/s à hauteur du sol.

Par ailleurs, un mât de mesure a été installé le 15 janvier 2019 et désinstallé en juin 2020 au coordonnées géographiques suivantes : Lat 49.74 // Long 3.45.

Le mât de mesure culminait à 120 m de haut avec une girouette à 115 m. La vitesse moyenne du site est de 7,1m/s.

➢ **Accessibilité**

La topographie du site est marquée par un relief peu marqué, très aisément accessible par les routes départementale et communale traversant le site. De nombreuses pistes déjà existantes pourront facilement être utilisées.

SELON DES CRITERES REGLEMENTAIRES

- **Schéma Régional Eolien**

Au sein du schéma régional, les communes de Renansart et de Surfontaine se situent dans les zones favorables sous contraintes au développement éolien du SRE Picardie. Le secteur présente un potentiel de valorisation des énergies renouvelables.
Le projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, ce qui justifie son emplacement.

- **Absence de contraintes réglementaires**

Après consultation des bases de données et des différents services concernés, il s'avère que l'aire d'étude du projet n'est concernée par aucune servitude aéronautique. Pour les servitudes radioélectriques, un faisceau Bouygues Telecom traverse le site d'implantation potentielle des éoliennes mais ne perturbe aucunement le réseau de transmission de l'opérateur.
L'aire d'étude est par ailleurs située à plus de 500m de tout monument historique et en dehors de périmètres d'Arrêtés de Protection de Biotope et de Natura 2000.

SELON DES CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES

- **Volonté politique locale**

Le projet bénéficie d'un soutien local important, ce qui a particulièrement motivé Valeco à développer un projet sur le territoire.
En effet, que ce soit à l'échelon intercommunal ou communal, le projet est soutenu localement.
Le projet s'intègre dans la dynamique de la Communauté de communes du Val de l'Oise et dans sa volonté de développement éolien.

DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

- **Éloignement vis-à-vis des zones habitées :**

Les dimensions du secteur permettent d'implanter les éoliennes à des distances importantes des premières habitations et donc de limiter considérablement tout phénomène de nuisance.
Il n'est recensé aucune habitation au sein de la zone d'étude (rappel : 500m autour des éoliennes), l'habitation la plus proche étant une habitation située à l'ouest de Renansart, à 681m au Sud de l'éolienne E7.

- **Minimisation des impacts sur les milieux naturels :**

- Ensemble des éoliennes implantées en milieux cultivés présentant un enjeu faible, moins d'éoliennes, donc moins d'habitats consommés.
- Espace minimal entre les éoliennes suffisant pour les espèces migratrices.
- Eoliennes projetées dans les milieux de moindre enjeu écologique (cultures)
- Habitat concentrant les plus forts enjeux chiroptérologiques évités.
- Toutes les éoliennes sont situées dans des cultures à faible valeur écologique : blé, orge, colza, lin, tournesol, etc.
- Ensemble des éoliennes implantées en mieux cultivés présentant un enjeu faible en termes de faune terrestre.

- **Intégration paysagère**

Ce projet s'inscrit dans une entité jugée favorable au développement éolien comme l'atteste la présence du parc éolien de la Carrière Martin au nord, le parc éolien de la Vallée Berlure se

situant dans le prolongement de celui-ci. Le travail paysager a abouti à un double alignement de 4 et 3 éoliennes de 180 m de haut en bout de pale avec un choix d'implantation approfondi et une orientation cohérente avec les lignes de force du paysage. Pour assurer une cohérence paysagère, l'implantation a été réalisée dans la continuité des éoliennes existantes et en instruction de Séry-les-Mézières.

- **Choix du modèle d'aérogénérateur de l'échelle de l'éolienne existante :**

Situé au cœur d'un secteur favorable à l'éolien d'après le schéma régional éolien, le projet éolien de la Vallée Berlure s'inscrit dans le cadre de l'installation de 7 éoliennes.

Les éoliennes retenues auront une hauteur de mât comprise entre 110 et 114 m et une longueur de pâle de 65 à 70 m, soit une hauteur hors tout de 180 m maximum.

Les modèles d'éoliennes éligibles et qui font l'objet de cette demande d'autorisation environnementale unique sont les suivantes :

Modèle	Hauteur de mât	Diamètre de rotor	Hauteur hors tout	Puissance unitaire
Enercon E138	111	138	180	4200 kW
Général Electric GE130	110	137	179	3800 kW
Nordex N131	114	131	180	3900 kW
Vestas V136	112	136	180	4200 kW
Siemens Gamesa SG132	114	132	180	3650 kW
Senvion M140	110	140	180	3450 kW

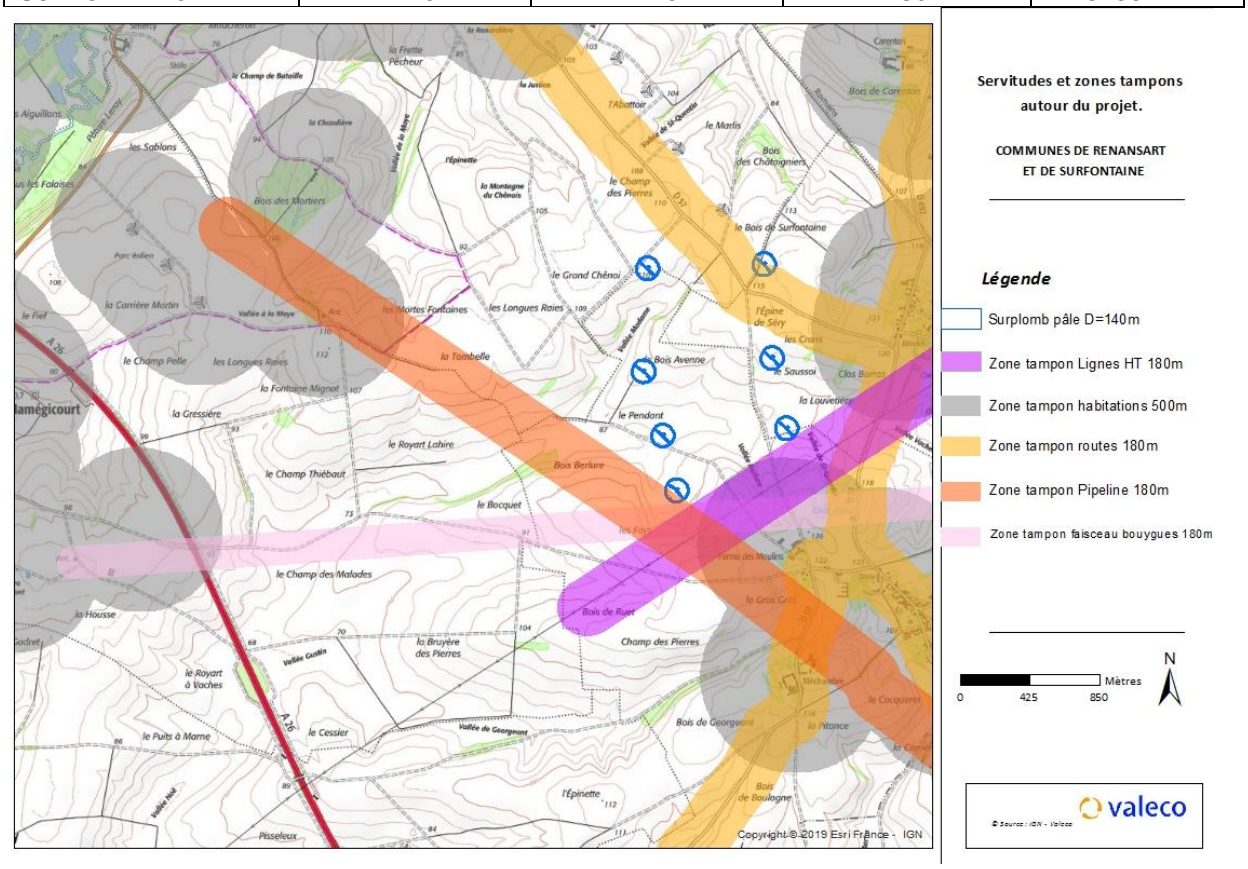

8. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

A Le long de la D692, à la sortie nord de Surfontaine, au nord-est du site.

L'expertise paysagère qui a été réalisée par un paysagiste DPLG indépendant, a mis en avant les éléments suivants :

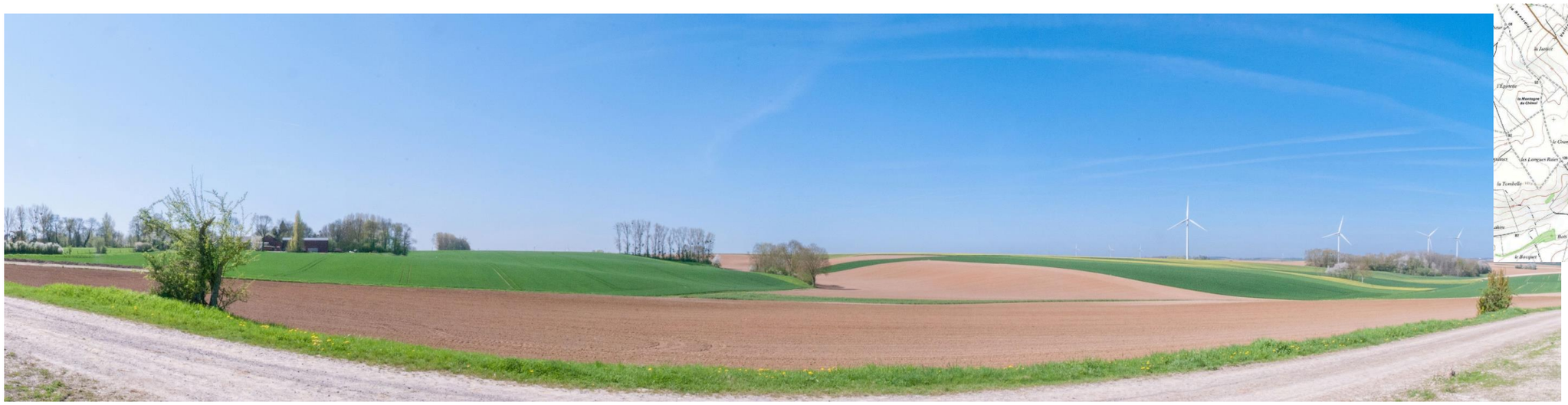

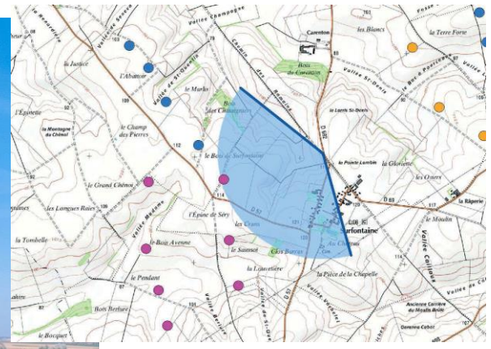

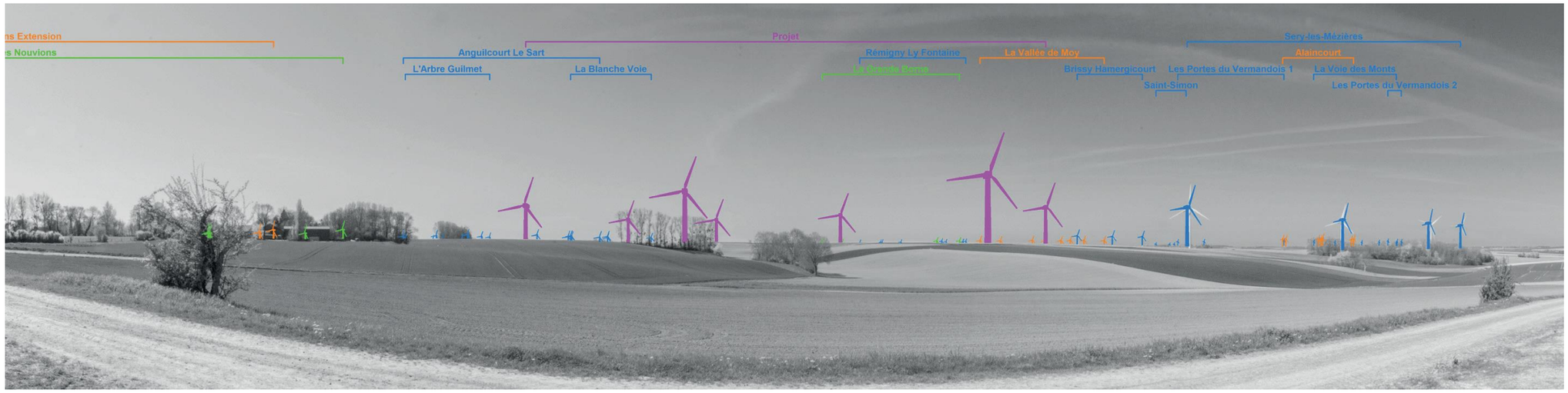

B Le long de la D692, à la sortie sud de Surfontaine, à l'est du site.

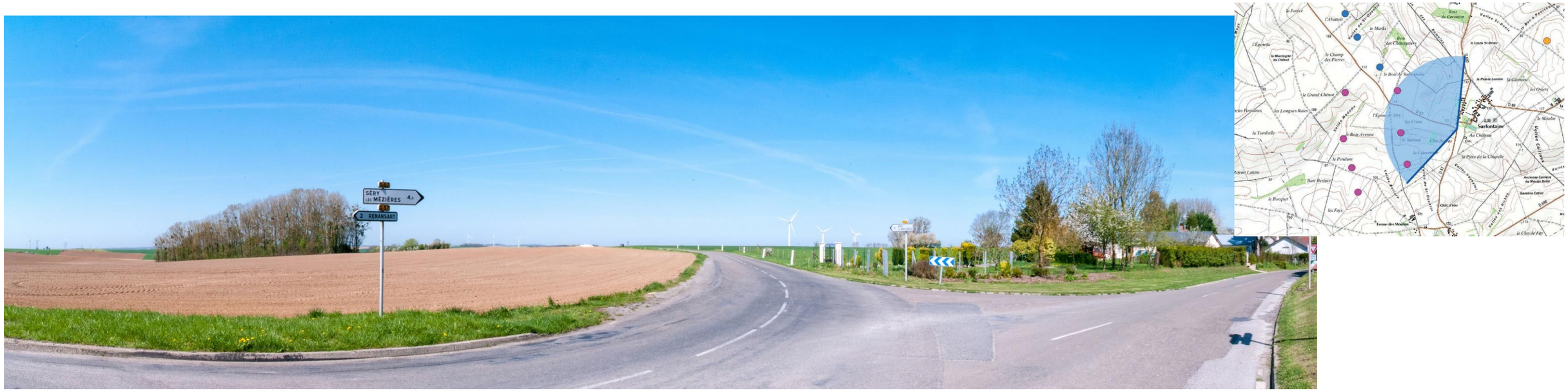

C Le long de la D57, à la sortie est de Séry-lès-Mézières, au nord-ouest du site.

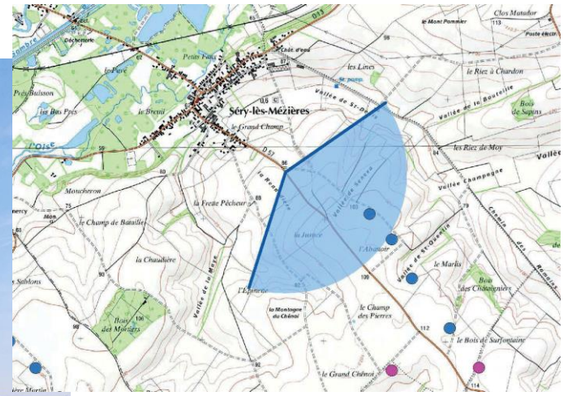

Annexe 1 : Liste des communes favorables au SRE dans l'Aisne

AISNE
ACHERY
ACY
AGNICOURT-ET-SECHELLES
AGUILCOURT
AISONVILLE-ET-BERNOVILLE
ALAINCOURT
AMIFONTAINE
ANCIENVILLE
ANGUILCOURT-LE-SART
ANNOIS
ANY-MARTIN-RIEUX
ARMENTIERES-SUR-OURCQ
ARTEMPS
ARTONGES
ATTILLY
AUBENCHEUL-AUX-BOIS
AUBENTON
AUBIGNY-AUX-KAISNES
AUDIGNY
AUTREMENCOURT
BEAUME
BEAUMONT-EN-BEINE
BEAUREVOIR
BEAUVOIS-EN-VERMANDOIS
BECQUIGNY
BELLEAU
BELLENGLISE
BELLICOURT
BENAY
BERLANCOURT
BERLISE
BERNOT
BERTAUCOURT-EPOURDON
BERTHENICOURT
BERTRICOURT
BERZY-LE-SEC
BESMONT
BEZU-LE-GUERY
BEZU-SAINT-GERMAIN
BILLY-SUR-OURCQ
BLANZY-LES-FISMES
BLESMES
BOHAIN-EN-VERMANDOIS
BOIS-LES-PARGNY
BONCOURT
BONNESVALYN
BONY
BOURESCHES
BRAINE
BRANCOURT-LE-GRAND
BRASLES
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE
BRENELLE
BRENY
BRISSAY-CHOIGNY
BRISSY-HAMEGICOURT
BRUMETZ
BRUNEHAMEL
BRUYERES-SUR-FERE
BUCILLY
BUCY-LES-PIERREPONT
BUIRE
BUSSIARES
BUZANCY
CASTRES
CAULAINCOURT
CERIZY
CHAOURSE
CHARLY-SUR-MARNE
CHARMES
CHASSEMY
CHATEAU-THIERRY
CHATILLON-LES-SONS
CHAUDUN
CHAVIGNY
CHEVENNES
CHEVRESIS-MONCEAU
CHEZY-EN-ORXOIS
CHEZY-SUR-MARNE
CHIVRES-EN-LAONNOIS
CHOUY
CIERGES
CIRY-SALSOGNE
CLAMECY
CLASTRES
CLERMONT-LES-FERMES
COINCY
COINGT
COLONFAY
CONTESCOURT
CORCY
COULONGES-COHAN
COUPRU
COURBES
COURBOIN
COURCELLES-SUR-VESLE
COURCHAMPS
COURMONT
COUVRELLES
CRECY-SUR-SERRE
CREZANCY
CROIX-FONSOMMES
CUFFIES
CUGNY
CUIRIEUX
CUISY-EN-ALMONT
CYS-LA-COMMUNE
DAMMARD
DANIZY
DERCY
DEUILLET
DHUIZEL
DIZY-LE-GROS
DOMPTIN
DORENGT
DOUCHY
DRAVEGNY
EBOULEAU
EPARCY
EPAUX-BEZU
EPIEDS
ERLON
ESSIGNY-LE-GRAND
ESSISES
ESSOMES-SUR-MARNE
ESTREES
ETAVES-ET-BOCQUIAUX
ETREAUPONT
ETREILLERS
ETREPILLY
ETREUX
EVERGNICOURT
FAVEROLLES
FAYET
FERE-EN-TARDENOIS
FIEULAINE
FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN
FLAVY-LE-MARTEL
FLUQUIERES
FONTAINE-LES-VERVINS
FONTAINE-NOTRE-DAME
FONTAINE-UTERTE
FONTENELLE-EN-BRIE
FORESTE
FOSSOY
FRANCILLY-SELENCY
FRANQUEVILLE
FRESNES-EN-TARDENOIS
FRESNOY-LE-GRAND
FRESSANCOURT
FRIERES-FAILLOUEL
FROIDMONT-COHARTILLE
GANDELU
GERCY
GERMAINE
GIBERCOURT
GLENNES
GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT
GOUSSANCOURT
GOUY
GRANDLUP-ET-FAY
GRAND-ROZOY
GRAND-VERLY
GRICOURT
GRISOLLES
GROUGIS
GRUGIES
GUIVRY
GUYENCOURT
HANNAPES
HAPPENCOURT
HARGICOURT
HARTENNES-ET-TAUX
HARY
HAUTEVESNES
HAUTEVILLE
HAUTION
HINACOURT
HIRSON
HOLNON
HOMBLIERES
HOURY
HOUSSET
IRON
ITANCOURT
IVIERS
JEANCOURT
JEANTES
JONCOURT
JUSSY
LA BOUTEILLE
LA CHAPELLE-SUR-CHEZY
LA CROIX-SUR-OURCQ
LA FERTE-CHEVRESIS
LA MALMAISON
LA NEUVILLE-BOSMONT
LA NEUVILLE-HOUSSET
LA NEUVILLE-LES-DORENGT
LA VALLEE-AU-BLE
LA VALLEE-MULATRE
LA VILLE-AUX-BOIS-LES-DIZY
LAIGNY
LANCHY
LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT
LANDOUZY-LA-COUR
LANDOUZY-LA-VILLE
LAPPION
LATILLY
LE HERIE-LA-VIEVILLE
LE PLESSIER-HULEU
LE SOURD
LE THUEL
LE VERGUIER
LEHAUCOURT
LEME
LEMPIRE
L'EPINE-AUX-BOIS
LES AUTELS
LESDINS
LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN
LEURY
LEUZE
LEVERGIES
LIEZ
LISLET
LOGNY-LES-AUBENTON
LONGPONT
LONGUEVAL-BARBONVAL
LOR
LOUATRE
LUCY-LE-BOCAGE
LUGNY

LY-FONTAINE
MACHECOURT
MACOGNY
MACQUIGNY
MAGNY-LA-FOSSE
MAISSEMY
MALZY
MARCHAIS-EN-BRIE
MARCY
MARCY-SOUS-MARLE
MARFONTAINE
MARIGNY-EN-ORXOIS
MARIZY-SAINTE-GENEVIEVE
MARIZY-SAINT-MARD
MARLE
MARLY-GOMONT
MARTIGNY
MAYOT
MENNESSIS
MENNEVILLE
MENNEVRET
MERVAL
MESBRECOURT-RICHECOURT
MESNIL-SAINT-LAURENT
MEZIERES-SUR-OISE
MOLAIN
MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY
MONCEAU-LES-LEUPS
MONNES
MONTAIGU
MONTBREHAIN
MONTCORNET
MONT-D'ORIGNY
MONTESCOURT-LIZEROLLES
MONTFAUCON
MONTGRU-SAINT-HILAIRE
MONTHIERS
MONTIGNY-EN-ARROUAISE
MONTIGNY-L'ALLIER
MONTIGNY-LE-FRANC
MONTIGNY-SUR-CRECY
MONTLEVON
MONTLOUE
MONTREUIL-AUX-LIONS
MONT-SAINT-JEAN
MORCOURT
MORSAIN
MORTIERS
MOY-DE-L'AISNE
NANTEUIL-NOTRE-DAME
NAUROY
NESLES-LA-MONTAGNE
NEUILLY-SAINT-FRONT
NEUVE-MAISON
NEUVILLE-SAINT-AMAND
NEUVILLETTE
NIZY-LE-COMTE
NOGENTEL
NOGENT-L'ARTAUD
NOROY-SUR-OURCQ
NOUVION-ET-CATILLON
NOUVION-LE-COMTE
NOUVRON-VINGRE
NOYALES
OHIS
OISY
OLLEZY
OMISSY
ORAINVILLE
ORIGNY-SAINTE-BENOITE
OULCHY-LA-VILLE
OULCHY-LE-CHATEAU
PARCY-ET-TIGNY
PARGNY-LA-DHUYS
PARGNY-LES-BOIS
PARPEVILLE
PASSY-EN-VALOIS
PERLES
PETIT-VERLY
PIGNICOURT
PLEINE-SELVE
PLOISY
PLOMION
PONTRU
PONTRUET
PREMONT
PRIEZ
PROISY
PROUVAIS
PROVISEUX-ET-PLESNOY
PUISIEUX-ET-CLANLIEU
RAMICOURT
REGNY
REMIGNY
RENANSART
RESIGNY
RIBEAUVILLE
RIBEMONT
ROCOURT-SAINT-MARTIN
ROGECOURT
ROMERY
RONCHERES
ROUGERIES
ROUPY
ROZET-SAINT-ALBIN
ROZOY-BELLEVALLE
ROZOY-SUR-SERRE
SACONIN-ET-BREUIL
SAINS-RICHAUMONT
SAINTE-PREUVE
SAINT-EUGENE
SAINT-GOBAIN
SAINT-GOBERT
SAINT-MARTIN-RIVIERE
SAINT-MICHEL
SAINT-PIERRE-LES-FRANQUEVILLE
SAINT-PIERREMONT
SAINT-REMY-BLANZY
SAINT-SIMON
SAPONAY
SAVY
SEBONCOURT
SEQUEHART
SERAIN
SERAUCOURT-LE-GRAND
SERCHES
SERGY
SERVAL
SERY-LES-MEZIERES
SISSONNE
SISSY
SOMMELANS
SOMMETTE-EAUCOURT
SONS-ET-RONCHERES
SURFONTAINE
TARTIERS
TAVAUX-ET-PONTSERICOURT
TERGNIER
THENAILLES
THIERNU
TORCY-EN-VALOIS
TOULIS-ET-ATTENCOURT
TRAVECY
TREFCON
TUGNY-ET-PONT
TUPIGNY
URVILLERS
VASSENY
VAUX-ANDIGNY
VAUXCERE
VAUX-EN-VERMANDOIS
VAUXREZIS
VENDELLES
VENDEUIL
VENDHUILE
VENDIERES
VENEROLLES
VERDILLY
VERMAND
VERSIGNY
VERVINS
VESLES-ET-CAUMONT
VEZILLY
VICHEL-NANTEUIL
VIELS-MAISONS
VIERZY
VIFFORT
VILLEMONTOIRE
VILLENEUVE-SUR-FERE
VILLERET
VILLERS-AGRON-AIGUIZY
VILLERS-HELON
VILLERS-LE-SEC
VILLERS-LES-GUISE
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE
VILLERS-SUR-FERE
VILLIERS-SAINT-DENIS
VOHARIES
VOULPAIX
VOYENNE
WASSIGNY
WATIGNY

OISE

ABANCOURT
ACHY
AGNETZ
AIRION
AMY
ANGIVILLERS
ANSAUVILLERS
ARSY
AUCHY-LA-MONTAGNE
AVRECHY
AVRICOURT
AVRIGNY
BACOUEL
BAILLEUL-LE-SOC
BAZICOURT
BEAUDEDUIT
BEAUGIES-SOUS-BOIS
BEAUVOIR
BIERMONT
BLANCFOSSE
BLARGIES
BLICOURT
BLINCOURT
BONNEUIL-LES-EAUX
BONVILLERS
BOULOGNE-LA-GRASSE
BOUTAVENT
BOUVRESSE
BRETEUIL
BREUIL-LE-SEC
BRIOT
BROMBOS
BROQUIERS
BROYES
BUCAMPS
BULLES
CAMPEAUX
CAMPREMY
CANDOR
CANLY
CANNY-SUR-MATZ
CANNY-SUR-THERAIN
CATENOY
CATHEUX
CATILLON-FUMECHON
CEMPUIS
CHEPOIX
CHEVRIERES
CHOISY-LA-VICTOIRE